

MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE
Corrèze

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Votants :	19
Absents représentés :	4
Absents excusés	
Absents	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 28 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 21 septembre 2020, au regard de la situation sanitaire et de la nécessité de locaux adaptés, s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné, sous la présidence de Dominique CAYRE, maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Jean Pierre LARIBE, Marie Gentil GOURAUD, Rose-Marie CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Laura CRINON, Mathieu ROUGERY, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procuration : Philippe ARNAUD donne procuration à Jean MAGE,
Brigitte LEGROS donne procuration à Marie Gentil GOURAUD,
Jean Paul GAUTHE donne procuration à Dominique CAYRE,
Sabrina CAREME donne procuration à Yolande BELGACEM.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Nadine CHASTAING

Inscription de chemins ruraux : CR de Chassac au Moulinot au P.D.I.P.R. : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Monsieur Le Maire expose que le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée mené par la Communauté de Communes Midi Corrèzien est en cours de réalisation.

Après une phase de concertation, dans le cadre de ce projet intercommunal de développement de la Randonnée, il est proposé et porté à la connaissance du Conseil Municipal les chemins ruraux de la commune susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Le chemin validé par le Conseil Municipal pour l'inscription de sentiers au PDIPR est le CR allant de Chassac au Moulinot (commune historique de Brivezac).

Il figure sur fond cartographique dans le dossier joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de demander l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, du chemin rural précité,
- de s'engager :
 - ✓ conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins. A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée,
 - ✓ à inscrire les chemins ruraux au Plan local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme inhérents à la commune,
 - ✓ à informer le Conseil Départemental de la Corrèze de toute modification envisagée,

Accusé de réception en préfecture
019-211901905-20201001-1406-DE
Date de réception préfecture :
01/10/2020

- d'accepter le balisage et le panneauage conformément aux préconisations du P.D.I.P.R. de la Corrèze et à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée,
- de confier, à la communauté de communes Midi Corrèzien, comme inscrit sur ses statuts, la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers inscrits au P.D.I.P.R.,
- d'autoriser Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

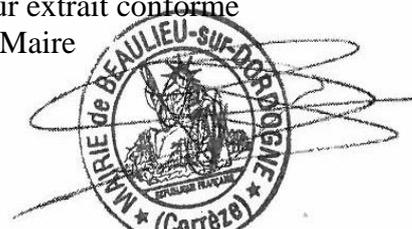
Vote pour : 19 (15+4 procurations)

contre :

abstention

*Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture de Brive le
Et de la publication à Beaulieu le*

Pour extrait conforme
Le Maire



Dominique CAYRE

Délibération n°2020 09 62

Accusé de réception en préfecture
019-211901905-20201001-1406-DE
Date de réception préfecture :
01/10/2020